

Remplacez votre ancienne toilette à fort tirant d'eau par une nouvelle toilette à deux chasses d'eau et obtenez un **crédit de 60 \$** sur votre compte d'eau.



Service des eaux et des déchets

Pour être admissible au crédit, vous devez :

- ▶ être propriétaire ou locataire d'une habitation unifamiliale dont le compte d'eau est à votre nom;
- ▶ être à jour dans vos paiements de compte d'eau;
- ▶ remplacer une toilette inefficace (p. ex., toilette avec chasse d'eau de 13 litres ou plus);
- ▶ acheter une toilette à deux chasses d'eau WaterSense dont le nom figure sur une liste approuvée après le 1^{er} janvier 2011;
- ▶ apporter votre vieille toilette dans un centre de recyclage approuvé;
- ▶ soumettre un formulaire de demande accompagné du reçu d'achat et du reçu du centre de recyclage;
- ▶ fournir des relevés trimestriels de compteur d'eau pendant 12 mois.

▶ Pour le formulaire de demande, la liste des toilettes admissibles, les critères d'admissibilité et les autres détails du programme, composez le 311 ou visitez notre site Web à winnipeg.ca/waterandwaste/water/conservation/toiletremplacement